



Syndicat National des Praticiens Hospitaliers Anesthésistes Réanimateurs Élargi

Membre adhérent et fondateur de l'Intersyndicale Avenir Hospitalier, **AH**

Membre adhérent de la Fédération Européenne des Médecins Salariés, **FEMS**

Membre de la Fédération de la Permanence des Soins Hospitaliers, **FPSH**

Docteur Grégory Wood
Secrétaire Général adjoint

Rouen, le 28/12/2018

Monsieur le Directeur,

Le SNPHARE (Syndicat National des Praticiens Hospitaliers en Anesthésie-Réanimation Élargi) a été alerté sur les conditions de travail des collègues exerçant au Centre Hospitalier du Belvédère, en particulier celles des pédiatres.

En effet, il semble que les modalités de la permanence des soins de ces spécialistes ont été modifiées au Belvédère, avec effet dès janvier 2019 transformant la garde sur place en une demi-garde/demi-astreinte. Cette démarche guidée par un souci probablement comptable et non médical, dans une maternité de niveau IIA réalisant plus de 3 000 accouchements par an, menace la sécurité et la qualité des soins pour les nouveau-nés.

Cette décision va totalement à l'encontre des recommandations multi-disciplinaires et pluri-professionnelles les plus récentes, en matière d'organisation du travail des médecins pédiatres dans ce type d'établissement :

- *Neonatal Resuscitation: 2015 American Heart Association Guidelines Update for Cardiopulmonary Resuscitation and Emergency Cardiovascular Care*

Myra H. Wyckoff, Khalid Aziz, Marilyn B. Escobedo, Vishal S. Kapadia, John Kattwinkel, Jeffrey M. Perlman, Wendy M. Simon, Gary M. Weiner and Jeanette G. Zaichkin

Circulation. 2015;132:S543-S560

- *Recommandations pour la Pratique Clinique : Ressources Humaines pour les Activités Non Programmées en Gynécologie-Obstétrique*, recommandations élaborées conjointement par le Collège National des Gynécologues-Obstétriciens Français (CNGOF), la Société Française d'Anesthésie et de Réanimation (SFAR), la Société Française de Néonatalogie (SFN), la Société Française de Médecine Périnatale (SFMP), le Collège National des Sages-Femmes de France (CNSF) et la Fédération Française des Réseaux de Soins de Périnatalité (FFRSP).

Il existe, par conséquent, un consensus des sociétés savantes sur la présence sur place 24h/24 d'un pédiatre dans les maternités de type II A de plus de 3000 accouchements. Votre décision de changement des modalités de la permanence des soins va donc à contre-courant des directives universellement admises dans les pays développés occidentaux. Dès lors, elle apparaît incongrue, inadaptée et non avenue. Non seulement est en jeu la sécurité sanitaire, mais cette organisation de la permanence des soins que vous souhaitez instaurer, a des répercussions majeures sur les autres soignants : anesthésistes-réanimateurs, gynécologues-obstétriciens, sages-femmes, infirmier.es...

Nous vivons le contexte actuel et les politiques de gestion des établissements publics de santé sur tout le territoire dont la presse se fait l'écho, qui visent à trouver tous les moyens possibles et imaginables pour diminuer les coûts. Ce calcul ne saurait justifier une dégradation de la prise en charge de la population sur l'ensemble du territoire pas plus que des conditions d'exercice qui pourraient être à l'origine d'une souffrance du personnel hospitalier. Il ne faudrait pas que le Centre Hospitalier du Belvédère soit stigmatisé pour sa gestion des hommes et des femmes qui donnent le meilleur d'eux-mêmes tous les jours dans leur travail pour une prise en charge la meilleure possible des nouveaux-nés mais qui sont empêchés et freinés par un souci budgétaire.

Pôle Réanimations Anesthésie SAMU
Hôpital Charles Nicolle – CHU de Rouen
1 rue de Germont
76038 Rouen Cedex
tél. 06 65 40 87 07
tél. 02 32 88 17 36
✉ gregory.wood@snphare.fr

Personne ne peut sortir grandi d'économies de bouts de chandelle réalisées sur le dos des personnels qui n'ont plus qu'une seule envie : partir. A l'heure où, dans nombreux établissements, les arrêts de travail pour *burn-out*, les demandes de mise en disponibilité, le recours fréquent à l'intérim et aux contractuels à temps partiel... sont florès, nous pensons que vous aurez à cœur, de reconsidérer votre décision sur la permanence des soins des pédiatres de votre centre hospitalier.

Le SNPHARE reste très vigilant à l'évolution de la situation, dans la mesure où il a été sollicité par les collègues qu'il représente.

Sachant pouvoir compter sur votre écoute, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, nos plus sincères salutations.

Docteur Grégory Wood
Secrétaire Général-Adjoint du SNPHARE

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom, characteristic of a cursive signature.